

Appel public (sous forme d'examen) pour la constitution d'une réserve de recrutement de conseiller en prévention niveau 1

LIEGE ZONE 2 IILE-SRI, et plus particulièrement son Conseil d'Administration, en sa séance du 22 octobre 2018,

Lance un appel public en vue de constituer une réserve de recrutement de conseiller en prévention niveau 1.

DATE LIMITE DES CANDIDATURES : le 31 décembre 2018

1. Conditions d'admission :

1. avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures (à savoir à partir du 30 septembre 2018) ;
2. être titulaire du permis B ;
3. être titulaire d'un diplôme de baccalauréat ;
4. être titulaire du certificat de conseiller en prévention niveau 1 ;
5. Une expérience de deux ans dans une fonction similaire est vivement souhaitée.

2. Description de la fonction :

Le conseiller en prévention assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes les autres mesures et activités de prévention.

Dans ce cadre, il a pour mission d'assister les acteurs précités dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique de gestion des risques visé par l'arrêté royal du 28 avril 2017 établissant le livre II - Structures organisationnelles et concertation sociale du code du bien-être au travail.

Le conseiller en prévention devra :

- Être sensibilisé(e) à la sécurité et au bien-être des travailleurs ;
- Faire preuve d'aisance communicationnelle (être capable d'adapter son langage à ses interlocuteurs) et rédactionnelle ;
- Animer des réunions ou événements nécessaires à la mise en œuvre de ses missions ;
- Faire preuve de pertinence dans l'analyse de risques et développer un esprit de synthèse ;
- Pouvoir négocier ;

- Identifier et analyser des problèmes et suggérer des solutions en faisant preuve de jugement, de rigueur et d'aptitude décisionnelle.

En outre, les compétences requises pour la fonction sont :

- Disposer des connaissances relatives aux législations suivantes :
 - Loi du 04 août 1996 relative au bien-être au travail ;
 - Arrêté royal du 28 avril 2017 établissant le livre II - Structures organisationnelles et concertation sociale du code du bien-être au travail ;
 - Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;
 - Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours ;
 - Arrêté royal du 23 août 2014 relatif au statut administratif du personnel ambulancier non pompier des zones de secours.
- Veiller à la qualité de son travail (degré d'achèvement, précision, rigueur...) ;
- Faire preuve d'efficacité dans la réalisation de son travail (dans l'atteinte des objectifs et le respect des délais) ;
- Faire preuve de déontologie, de civilité, de réserve, de loyauté et de respect des réglementations ;
- Prendre des initiatives afin de réaliser les activités qui lui sont confiées (dans les limites de sa fonction et des responsabilités qui lui sont confiées) ;
- S'investir dans sa fonction en veillant à maintenir un niveau de performance ;
- Ecouter, consulter les autres et communiquer de manière proactive ;
- Collaborer avec ses collègues et contribuer au maintien d'un climat de travail agréable ;
- Disposer de connaissances informatiques de base ;
- Faire preuve d'indépendance et de discrétion ;
- Montrer de la résistance au stress et face aux situations imprévues ;
- Faire preuve de maîtrise de soi.

3. Epreuves de sélection :

Les examens de recrutement se déclinent de la manière suivante :

- Une épreuve écrite éliminatoire
- Une épreuve orale éliminatoire pour les candidats ayant réussi l'examen écrit.

Afin d'être versé dans la réserve de recrutement, le candidat devra avoir obtenu au moins 50% des points à chaque épreuve et 60% au total des deux épreuves.

4. Localisation :

Le siège central de la zone LIEGE ZONE 2 IILE-SRI se situe à :

Rue Ransonnet, 5
4020 LIEGE

5. Contrat :

- Travail de 38h/semaine ;
- Engagement sous un contrat à durée déterminée qui sera suivi d'un contrat à durée indéterminée si l'agent donne satisfaction ;
- Echelle de recrutement selon le diplôme (circulaire RGB) ;
- Octroi d'un chèque-repas de 7€ par jour presté.

6. Modalités d'introduction des candidatures :

Veillez envoyer par mail (emploi@iile.be) ou par courrier recommandé (Rue Ransonnet 5 à 4020 LIEGE) à l'attention de M. LIESENS, Directeur des Ressources humaines pour le 31 décembre 2018 au plus tard votre CV, lettre de motivation ainsi que les documents suivant à joindre obligatoirement :

- Copie du diplôme requis (bachelier) ;
- Copie de la certification de conseiller en prévention niveau 1 ;
- Copie de la carte d'identité ;
- Copie du permis de conduire ;
- Extrait de casier judiciaire (modèle 1) délivré après le 30 septembre 2018.

Les dossiers incomplets et/ou envoyés hors délais ne seront pas pris en considération.